Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026044SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril à 19H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.04.2026 - 2026/044 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS AUX MALADES DE LA RÉGION DE SCAËR :

RAPPORTEUR M. COSQUER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-25,

VU les statuts de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « SI soins aux malades de la région de Scaër »,

Considérant qu'il convient, pour la continuité du service, de désigner deux représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « SI soins aux malades de la région de Scaër »,

Considérant que la commune dispose de 2 sièges dans cet organisme,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026044SCA-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

Article N°1 :
DE DESIGNER pour siéger au Syndicat de Soins aux malades de la région de Scaër, les conseillers municipaux suivants :

- Membre Titulaire : Valérie GRÉGOIRE EVENNOU
- Membre Titulaire : Brigitte FAOUCHER SELLIN

Article N°2 :
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les documents s'y rapportant

Article N°3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR